

prévoyait pas de prêts aux jeunes âgés de moins de 21 ans, alors que la loi actuelle permettra à la Société d'accorder des prêts aux agriculteurs de moins de 21 ans. Cette tendance d'abaisser l'âge répond justement à des demandes des législatures provinciales.

J'écoutais tantôt avec intérêt l'honorable député de Témiscamingue. Même si nous avons consenti des taux d'intérêt de 2 ou 3 p. 100, est-ce que cela aurait été la bonne solution?

D'abord, je lui demanderais où nous aurions pris ces fonds-là. Mais le problème est beaucoup plus grave que cela. Je pense que même si nous avions eu accès à des taux d'intérêt de l'ordre de ceux qu'il a mentionnés tantôt, et si les producteurs vendaient leurs produits à perte, le lait, par exemple, à \$3 les 100 livres, comme cela s'est déjà fait, ou—comme il a été mentionné tantôt—du poulet de grill à 10c. la livre, et que les producteurs ne peuvent réaliser un profit, indépendamment des facilités de s'approvisionner en capitaux, parce que le taux d'intérêt est très alléchant, ce n'est pas là la solution. On aurait pu placer les cultivateurs dans une situation d'où ils n'auraient jamais pu sortir. Cela aurait contribué à les caler davantage. Mais, justement, le gouvernement a établi une politique agricole, à l'échelon national, qui tient précisément compte des capacités de consommation.

On tente d'organiser la production de façon que le cultivateur puisse obtenir un prix raisonnable pour les heures de labeur qu'il a consacrées à produire tous ces produits. Qu'est-ce que le gouvernement actuel a mis de l'avant pour essayer d'assurer aux cultivateurs canadiens une rentabilité normale, de façon que ces spécialistes soient traités également, autant que possible? Je suis certain qu'il y a encore beaucoup à faire, mais si l'on examine les divers jalons qui ont été posés par le gouvernement, je pense que c'est très prometteur.

Je traiterai maintenant de la politique canadienne des grains. L'honorable député mentionnait tout à l'heure qu'il y avait trop de grains dans l'Ouest, trop de lait dans l'Est, bref, trop de tout. Il est facile de dire qu'il existe trop de tout. Il faudrait plutôt mettre de l'ordre au niveau de la production, qui sera justement en relation avec les possibilités de consommation et les marchés d'exportation.

Grâce à une politique disciplinée dans le domaine des grains et de la production laitière, les producteurs de grains et de lait jouissent actuellement d'un prix, d'une rentabilité de leur production. Si l'on avait délaissé ces deux productions, si l'on avait investi davantage en favorisant ces investissements par un taux d'intérêt de 2 ou 3 p. 100, on se serait trouvé au plein marasme. Plutôt que de prendre cette décision populaire, nous avons pris une décision administrative et nous avons demandé aux producteurs d'observer une certaine discipline.

Quels en sont les résultats? Actuellement, si l'on interroge et si l'on visite ces producteurs, on constate qu'ils vont féliciter le gouvernement libéral d'avoir imposé cette discipline, qui a entraîné, comme je le mentionnais, des prix beaucoup plus alléchants et des revenus beaucoup plus intéressants pour les producteurs.

En ce qui a trait à d'autres domaines de production, nous avons récemment établi une autre politique économique dynamique: l'établissement d'offices nationaux de commercialisation. Ces offices nationaux de commercialisation des produits de ferme seront un autre outil à la disposition des cultivateurs pour obtenir un prix convenable pour les produits qu'ils mettront sur le marché. L'application de cette loi touchera d'abord les produits agricoles et les œufs.

Tout ceci, monsieur le président, pour dire jusqu'à quel point je suis fier des modifications apportées à la loi sur le crédit agricole. L'importance que l'on a accordée à la limite des montants qu'il sera possible aux jeunes d'emprunter constitue certainement une amélioration très valable.

Je ne voudrais pas parler plus longtemps, monsieur le président, mais je pense que lorsqu'on accorde du crédit à la production, il faut également donner des conseils aux producteurs. Il est dangereux de donner du crédit indépendamment des conseils.

● (1550)

Pour montrer à quel point nous sommes conscients de l'importance du secteur agricole, nous établirons une politique de fusionnement des petites fermes non rentables, soit parce que le coût à l'unité était trop élevé, soit parce qu'une superficie de terrain ne justifiait pas économiquement le déboursé de la machinerie agricole, soit parce qu'il n'était pas rentable, par exemple, de porter sa production à 200,000 livres de lait.

Pour toutes sortes de considérations, comme l'âge du père, par exemple, ou le transfert de la terre du père au fils, nous avons une politique visant à regrouper des petites fermes non rentables et à les transformer en des unités beaucoup plus rentables.

Monsieur le président, toutes ces modifications montrent à quel point le gouvernement actuel est conscient de la révolution agricole actuelle, attribuable à toutes les transformations de l'agriculture: transformations apportées par le développement technologique, par des connaissances plus avancées, par un rendement de culture supérieur, par une augmentation de rendement à l'unité de l'animal, ce qui a contribué à une augmentation de production, indépendamment de la capacité de consommation. Cette révolution agricole, je pense que nous en sommes très conscients, et nous tentons, avec les outils que j'ai mentionnés, d'y mettre de l'ordre au niveau de la production.

[Traduction]

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, il paraît quelque peu étrange que nous songions à étendre la portée de la loi sur le crédit agricole à un moment où les saisies se multiplient partout au pays. Il y a en a un bon nombre en cours, à vrai dire, un nombre sans précédent. Dans ma propre province d'Alberta où quelque 25 p. 100 des prêts en vertu du crédit agricole sont en souffrance, il y a eu l'année dernière, soit en 1971-1972, 17 saisies environ et 102 sont pendantes. Devant une telle situation nous devons nous demander si cette mesure aidera les cultivateurs aux prises avec ce problème.

J'aimerais vous citer un extrait d'un article paru dans le numéro du 2 mai du *Journal* d'Edmonton et intitulé «Farmers Feel Pinch of Easy Credit». Cet article a été rédigé à Manning, dans la région septentrionale de l'Alberta. Je cite:

Le crédit facile s'est avéré beaucoup plus une malédiction qu'une bénédiction pour maints agriculteurs de cette région.

Les dures réalités de l'intérêt composé et d'une économie agricole en dépression qui ont ruiné certains agriculteurs n'ont pas épargné tout à fait même les meilleurs.

Le nombre des saisies hypothécaires est à la hausse dans le nord de la Rivière de la Paix, au grand émoi de l'Union nationale des cultivateurs qui cherche à obtenir un moratoire de deux ans sur les saisies afin que les agriculteurs aient au moins le temps de souffler.

A première vue, la Société du crédit agricole serait la grande responsable de cette situation, étant donné que cet organisme qui